

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 11 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présents : M. BOGAERT Dominique, 1^{er} adjoint, M. IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes LIZESKI Nadège, PERRIER Layla, TABOUREL Juliette, et Mrs CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge, GUYADER Alain.

Absents excusés : Mme JORRE Béatrice, ayant donné pouvoir à Mr IBERT André ; Mme ROZANSKI Virginie, ayant donné pouvoir à Mme TABOUREL Juliette ; Mme CHRISTIAENS Catherine, ayant donné pouvoir à Mr DAÛY Serge ; Mme GIRARD Alexandra, ayant donné pouvoir à Mme LIZESKI Nadège

Absents non excusés : Mrs DALIGAULT Cyril et DROUET Daniel

Secrétaire de séance : Mr BOGAERT Dominique

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR LE CHOIX DU DEVIS RELATIF AU COLOMBARIUM (délibération 2019/27)

Suite à la décision du conseil municipal d'installer un columbarium dans le cimetière Municipal, Monsieur Bogaert, expose les différents devis reçus.

Après analyse des offres, le conseil municipal vote, avec 11 voix pour et 2 abstentions, pour le devis n° 003109 de l'entreprise SBT, d'un montant de 12 448,00 € HT, soit 14 937,60 € TTC .

DELIBERATION POUR VALIDATION DU DEVIS VEOLIA (délibération 2019/28)

Suite aux travaux de réhabilitation de la maison communale sise au 2 rue de l'Abbé Seyer, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le devis demandé à la société VEOLIA pour la fourniture et la pose d'une nourrice de 3 compteurs d'eau.

Le devis s'élève à : 2 094,47 € HT, soit 2 513,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

DELIBERATION POUR ELECTION DE LA ROSIERE 2019 (délibération 2019/29)

Monsieur le Maire présente au conseil la candidature de Mademoiselle Agathe CZWIKLINSKI, désirant participer à la cérémonie de la Rosière pour 2019.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité ; selon le testament de l'Abbé Seyer, une dot d'un montant de 540 € est attribuée à la rosière. Cette somme sera inscrite au budget 2019.

DELIBERATION POUR VOTE D'UNE MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE

Monsieur le Maire expose le contenu du courrier reçu le 9 avril 2019 du secrétaire général de l'UDR FO 27, Mr Perraux, représentant l'intersyndicale de l'Eure et relatif à la population retraitée.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal une motion de soutien dénonçant la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment (une hausse des demande d'aide auprès de la commune de Bois-Jérôme-Saint-Ouen, et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Il est donc demandé au gouvernement la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Considérant que cette demande n'entre pas dans le cadre d'un conseil municipal, les membres du conseil refusent de délibérer pour le vote de cette mention.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX BOULANGERIE, LOGEMENT BOULANGERIE, RESTAURANT ET PARKING AVEC LA SOCIETE A.B.M (délibération 2019/30)

Monsieur le Maire expose qu'après travaux sur le logement boulanger, il s'avère qu'une dépense supplémentaire est nécessaire pour la réalisation par l'entreprise A.B.M du crépi sur le pignon dudit logement.

Le montant des travaux supplémentaires à prévoir s'élève à 2 366,63 € HT, soit 2 839,96 € TTC.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant avec la société ABM pour la réalisation des travaux susnommés.

DELIBERATION POUR LE CHOIX D'UN DEVIS POUR L'INSTALLATION DUN SYSTEME DE SECURITE INCENDIE A LA BIBLIOTHEQUE ET A LA SALLE DES FETES (délibération 2019/31)

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de délibération, a été ajourné lors du conseil municipal du 8 avril 2019 (après analyse des offres qui s'étaient avérées très disparates, et dans l'attente d'informations plus précises sur la nature des travaux à effectuer qui permettront l'agrément de la commission de contrôles des établissements recevant du public).

Après ajustement de la prestation à la baisse de l'entreprise COLETTE Yohann, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de cette entreprise, pour un montant de 4 079,46 € HT, soit 4 895,35 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 16 avril 2019

Le Maire

1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers